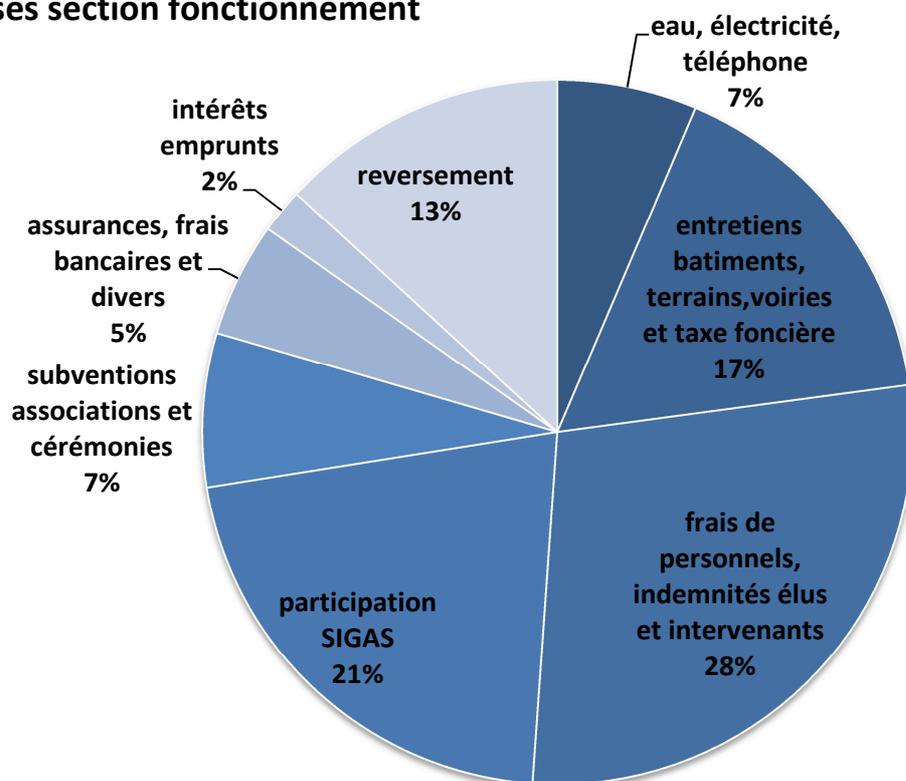


## Les budgets communaux

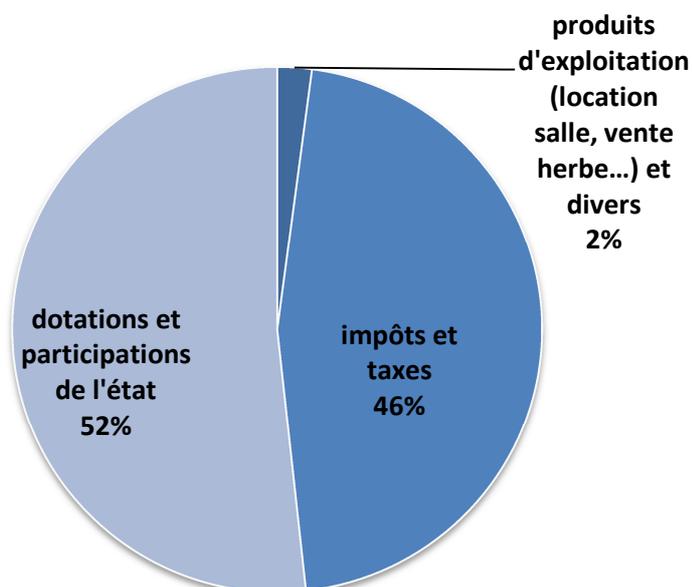
Avec du retard, nous vous communiquons les budgets communaux votés début avril. Pour l'année 2012, le budget de fonctionnement dégage un bénéfice de 61 978 € pour un total en dépenses de 95 138 €. Du côté investissement, le budget 2012 s'est soldé par un déficit de 23 966 € mais dans ce domaine un résultat négatif n'est pas dramatique. Les « camemberts » ci-dessous montrent la répartition des dépenses selon les secteurs ainsi que les recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

### Dépenses section fonctionnement

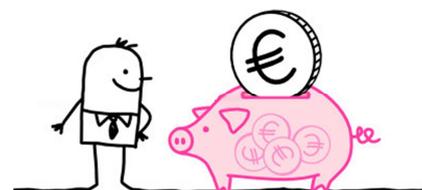


total dépenses : 95 138 €

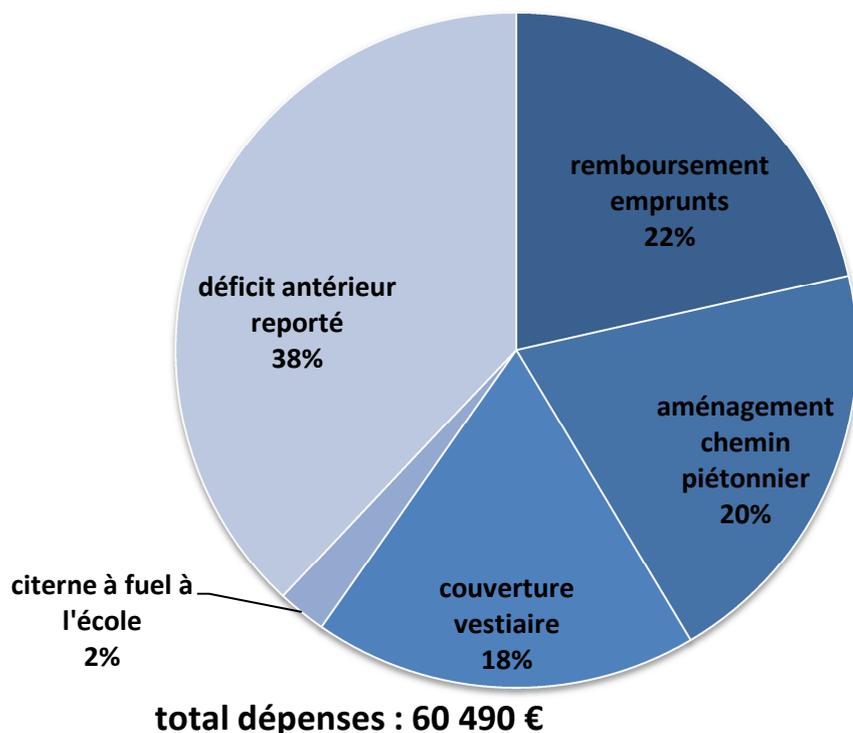
### Recettes section fonctionnement



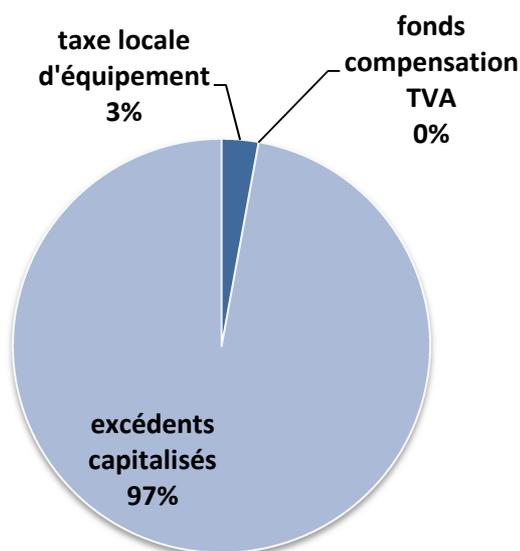
total recettes : 157 116 €



## Dépenses section investissement



## Recettes section investissement



total des recettes : 36 524 €

Pour 2013, le budget de fonctionnement prévisionnel a été validé à 297 967 € équilibré en dépenses et recettes. En investissement, le total des dépenses devrait s'élever à 83 706 € comprenant dans un premier temps le report du déficit de l'année précédente et le remboursement d'emprunts antérieurs puis dans un deuxième temps les travaux et acquisitions à venir. Les travaux retenus pour l'année 2013 sont la mise aux normes de l'installation électrique dans la salle de catéchisme pour 2 200 €, le raccordement des bâtiments municipaux au réseau assainissement collectif pour 13 400 €, la réfection du chemin desservant les maisons du village « la Brannière du haut » suite à des inondations des cours pour 4 635 €. Du côté acquisition, il a été retenu l'achat d'une parcelle de terre bordant le futur lotissement pour 4 800 €, le renouvellement du matériel informatique de la Mairie afin de pouvoir répondre au changement de logiciel employé pour la dématérialisation des actes ainsi qu'un nouveau photocopieur pour 5 000 € et le logiciel e-Magnus pour 1 200 €. Le total des travaux et acquisitions pour l'année 2013 devrait atteindre la somme de 31 235 €.



**Comment le budget d'une commune fonctionne-t-il ?** Le budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une partie dépenses et d'une partie recettes. La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges de personnel, de gestion courante, entretien...) ainsi que les recettes que la commune peut percevoir des dotations de l'État, des impôts et taxes... La section d'investissement comporte pour les dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours...) et pour les recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État.